SALON DE PROVENCE LA VILLE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PLU

2E

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU 12 JUILLET 2017

Plan de zonage du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
du 12 juillet 2017 approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Nicolas IRNRD
Maire de Salon-de-Provence

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

P.O.S. Approuvé par Arrêté Préfectoral du :	13 Juillet 1977
Révision Partielle approuvée le :	30 Juillet 1994
Révision prescrite par le Conseil Municipal du :	26 Janvier 1996
Révision Générale approuvée le :	12 Avril 2001
Révision Générale prescrite par délibération du Conseil Municipal du :	13 Décembre 2004
Révision Générale approuvée le :	24 Mars 2009
Modification n°1 approuvée le :	10 Février2011
Modification simplifiée n°1 approuvée le :	14 Décembre 2011
Modification simplifiée n°2 approuvée le :	5 Avril 2012
Modification n°2 approuvée le :	19 Décembre 2013
PLU mis en révision par délibération du Conseil Municipal du	16 juillet 2014
Modification simplifiée n°1 prescrite par délibération du Conseil Municipal du	12 juillet 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée le :	12 juillet 2017

Légende :

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Marge de Reculement
- Zone Non-aedificandi
- 1, 2, 3 ou 4 — Voie bruyante de type 1 à type 4

SERVITUDES D'URBANISME

- Périmètre d'attente de projet d'aménagement (art L. 123-2-a)
- Servitude de mixité Sociale (art. L 123-1-5)
- Périmètre de mixité Sociale (art. L 123-1-5-III)
- Orientation d'aménagement et de programmation (art. L 123-1-4)

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Ouvrage public (numero de ER)
- Voirie à créer (numero et largeur de ER)
- Voirie à élargir (numero et largeur de ER)
- Intention de création de voie nouvelle (numero de ER)
- Carrefour à aménager

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT

- Forage de la crau

CANAUX

- Réseau hydraulique

RISQUES

- Secteur de risque de stagnation des eaux de ruissellement pluvial
- Secteur de risque de ruissellement des eaux pluviales
- Atlas des zones inondables (AZI) - Enveloppe hydrogéomorphologique

Secteur de risque d'inondation lié à la Touloubre :

- Risque d'inondation grave
- Risque d'inondation modéré

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE À PRÉSERVER

(au titre de l'article L 123-1-5- III-2° du code de l'urbanisme)

- Haies à conserver
- Immeubles ou îlots à protéger
- Jardins à créer ou à conserver
- Arbres à conserver
- Alignements à conserver

(au titre de l'Article L 123-1-5- III-5° du code de l'urbanisme)

- Terrain cultivé en zone urbaine à protéger

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

(au titre de l'article L 147-1 a L 147-6 du code de l'urbanisme)

	Type de zone
zone A, B ou C	

N

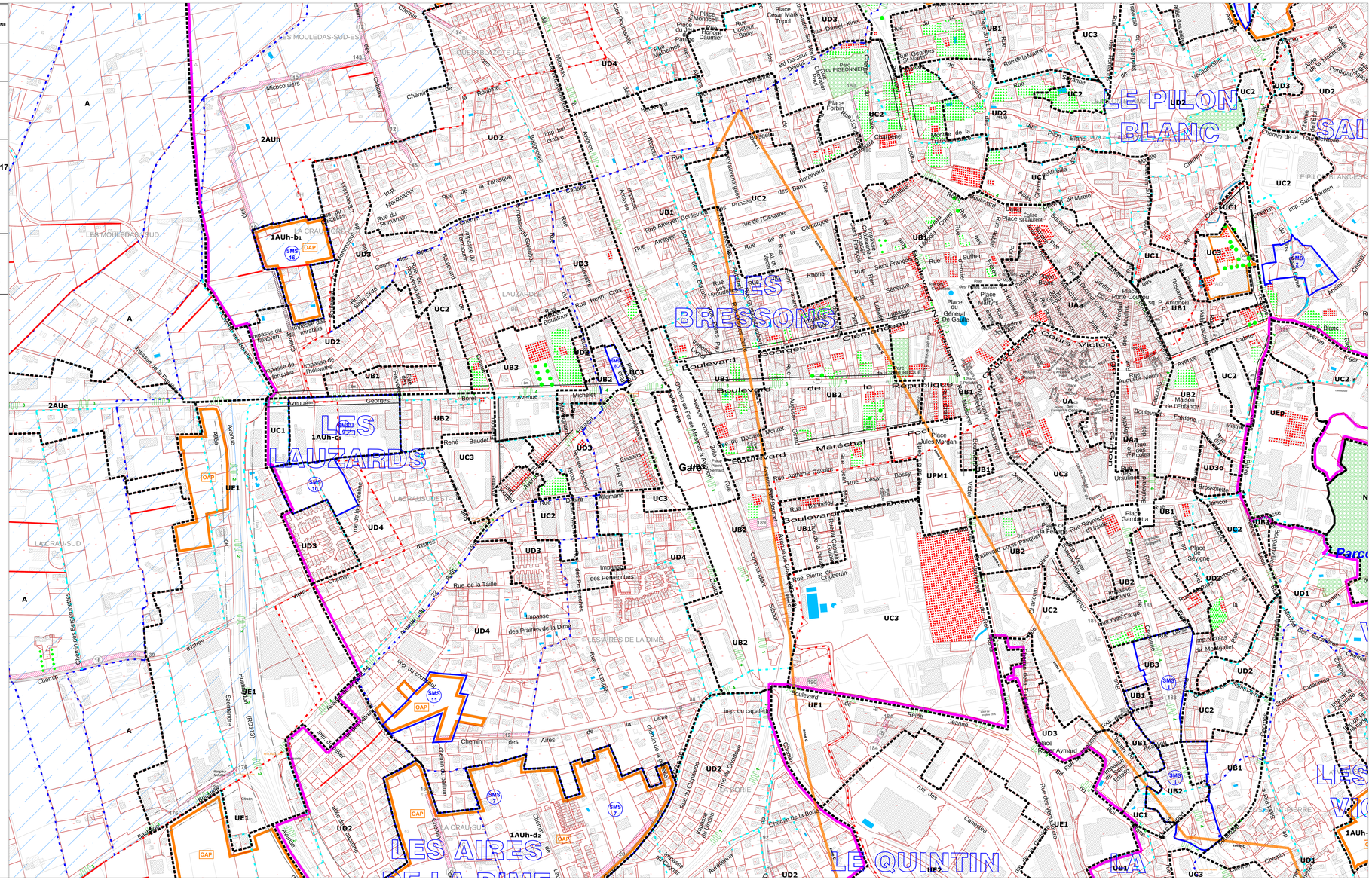
LE PLON BLANC
LES BRESSONS
LES LAUZARDS
LES AIRES DE LA DIME
LE QUINTIN
Boulevard de la République
Boulevard Maréchal Foch
Avenue Victor Hugo
Avenue Aristide Briand
Rue Victor Hugo
Rue de la Taille
Rue Pierre de Coubertin
Rue Jules Ferry
Rue Jean Jaurès
Rue Georges Mandel
Rue Victor Bouillon
Rue Victor Bouillon
Rue Victor Bouillon